



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contrats de plan Etat-régions

Question écrite n° 15683

Texte de la question

M. Xavier Deniau appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les sommes qui auraient dû être versées jusqu'à présent, au titre du contrat de plan entre l'Etat et la région centre 1994/1998, pour la déviation de Bellegarde à Saint-Maurice-sur-Fessard (page 61 du contrat de plan). Il lui demande le montant de ces sommes.

Texte de la réponse

La déviation de Bellegarde à Saint-Maurice-sur-Fessard, sur la route nationale 60, est inscrite au contrat entre l'Etat et la région Centre pour un montant de 260 MF. A la fin de l'année 1997, 100 MF de moyens d'engagement ont été mis en place. En 1998, cette déviation est programmée pour un montant de 47 MF, représentant 84 % de l'enveloppe du département du Loiret. A la fin de cette année, le taux d'exécution de cette opération sera donc d'environ 56 %. La faiblesse relative de ce taux, qui ne peut être imputé à l'actuel gouvernement, s'explique pour deux raisons. La première est la priorité donnée, au début du contrat de plan, aux opérations bien avancées, dont l'autoroute A 85 Langeais-Tours en Indre-et-Loire et la déviation de Chérisy en Eure-et-Loir. La seconde relève des procédures contentieuses. En effet, un recours contre la déclaration d'utilité publique du 28 décembre 1994 a été porté devant le tribunal administratif, qui l'a rejeté le 11 juillet 1996. Dans l'attente de cette décision, la procédure d'acquisition foncière a été suspendue. C'est ainsi que les travaux des deux autres opérations inscrites au contrat de plan au profit du département du Loiret ont pu commencer. La dénivellation du carrefour de Candolle à Orléans a été mise en service en 1997 et la mise à deux fois deux voies de la déviation de Villemandeur le sera totalement d'ici à la fin de cette année. Les travaux de la déviation de Bellegarde à Saint-Maurice-sur-Fessard ont débuté par l'extrémité est de la déviation. Aujourd'hui, l'aménagement du virage de La Citadelle est en service et les trois ouvrages hydrauliques de franchissement du Huillard et du canal d'Orléans à Montargis sont réalisés. Le 6 juillet dernier, une enveloppe complémentaire d'un montant de 12 MF de moyens de paiement a été notifiée au préfet du département du Loiret de façon à permettre l'accélération de cette opération, portant le montant de l'enveloppe de crédits de paiement de ce département à 74 MF, dont 48 MF au profit de la déviation de Bellegarde à Saint-Maurice-sur-Fessard. L'intérêt que porte l'Etat à cette opération sera confirmé en 1999, l'objectif visé étant de mettre en service la déviation en 2001.

Données clés

Auteur : [M. Xavier Deniau](#)

Circonscription : Loiret (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15683

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 1998, page 3223

Réponse publiée le : 23 novembre 1998, page 6424